

## **COMMUNIQUE**

### **OCCUPATION DE LA LA DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL (DGT) PAR LES TRAVAILLEUR(E)S SANS-PAPIERS - TOUR MIRABEAU - 39-43, quai André Citroën - Paris 15<sup>ème</sup> (métro : Javel).**

**Ce mardi 29 mars** depuis 12 h 30, 250 travailleur(e)s sans-papiers, soutenus par l'intersyndicale du ministère du Travail CGT - SNU TEFE FSU - SOLIDAIRES et Droits devant !!, occupent la D.G.T.

Après avoir occupé l'Inspection du Travail le 27 janvier et avoir rencontré le Ministère du travail qui n'a donné aucune réponse aux revendications des sans-papiers, l'occupation de la DGT, directement reliée au ministère, vise à obliger celui-ci à répondre.

Cette action s'inscrit dans la mobilisation générale contre la loi El Khomri, qui attaque en profondeur les droits des travailleurs, à commencer par ceux qui sont les plus vulnérables et précarisés, les sans-papiers.

A travers la DGT, les travailleur(e)s sans-papiers exigent que se mette en place un large processus de régularisations qui assèche durablement ce terrain d'esclavagisme moderne.

La circulaire Valls de novembre 2012 ne permet plus que des régularisations au compte-gouttes. Il est temps que ces travailleur(e)s, par lesquels se développe un patronat voyou qui s'exonère ainsi de ses charges, rentrent dans leurs droits.

Parce que sans-papiers, ils sont soumis à une surexploitation qui se banalise, sont de plus en plus contraints au travail au noir ou dissimulé, subissent des cadences infernales pour des salaires de misère.

**POUR LA REGULARISATION DE TOU(TE)S CES TRAVAILLEUR(E)S SANS-PAPIERS,  
CONTRE LA SUREXPLOITATION,**

**NOUS EXIGEONS :**

- Que tout travailleur sans-papiers soit régularisé sur simple preuve de relation de travail, sans condition de durée, de séjour ou d'emploi,
- Que l'inspection du travail soit dotée d'un pouvoir de régularisation d'un sans-papiers sur simple constat d'une relation de travail,

- L'abrogation de la taxe de l'Office Français de l'Immigration et de l'intégration (OFII), discriminatoire et synonyme de préférence nationale, qui oblige l'employeur à payer une taxe avoisinant les 1000 euros pour l'embauche d'un travailleur sans-papiers, que celui-ci paye en réalité de sa poche.

**POINT PRESSE A 14 H 00 : 43, QUAI DE JAVEL - 75015 -  
PARIS**